

# L'ÉCOLE DU DROIT :

## PARCE QUE LES ENFANTS AUSSI ONT DES DROITS

### 1) Qui sommes-nous ?

Notre association « PATRIMOINE COMMUN » a pour objet de diffuser et transmettre des savoirs en créant du lien social.

Notre projet « L'ÉCOLE DU DROIT » s'inscrit dans cette dynamique.

Ce projet, soutenu par des bénévoles, regroupe une grande variété d'intervenants :



- ✓ Des Chefs d'établissement, Enseignants (Collège, Lycée, Université),
- ✓ Des professionnels du droit (Avocats, Magistrats, Notaires, Juristes...),
- ✓ Des professionnels du numérique et de l'informatique,
- ✓ Des étudiants (Droit, Cinéma, Art).

### 2) Pourquoi l'école du droit ?

Le droit est indispensable au fonctionnement de notre société, et toute personne, même mineure, est confrontée à l'omniprésence des règles juridiques dans les différents aspects de sa vie quotidienne.



Pourtant, les droits des mineurs sont le plus souvent exercés par leurs parents, titulaires de l'autorité parentale, ce qui donne l'impression aux jeunes citoyens qu'ils ne disposent pas de droits, ou, à tout le moins, qu'ils ne peuvent pas exercer eux-mêmes ces droits.

Or, la réalité est toute autre, et les mineurs, en tant que titulaires de droits, peuvent les exercer directement, tout comme ils peuvent subir les conséquences civiles et pénales de leurs actes.

Partant de ce constat, il ressort que l'apprentissage du droit est tout aussi essentiel que celui de la langue, de l'histoire, des mathématiques, ou de l'informatique.

En effet, le droit remplit des fonctions essentielles :

- ✓ Il structure et rend possible la vie en société,
- ✓ Il traduit et protège les valeurs collectives,
- ✓ Il délimite les droits et devoirs de chacun,
- ✓ Il permet une résolution des conflits.

## L'ÉCOLE DU DROIT :

### PARCE QUE LES ENFANTS AUSSI ONT DES DROITS

L'objectif premier de ce projet est de sensibiliser les élèves au droit, et à leurs droits, en conservant à l'esprit qu'ils sont des adultes en devenir, et qu'ils devront eux aussi, demain, participer à la construction du droit.



Ce projet vise également à favoriser l'apprentissage de l'argumentation, de l'analyse critique, de l'oralité, du travail de groupe, et ce, dans le respect des principes de liberté d'expression et de tolérance.

Notre démarche repose sur une philosophie participative et collaborative, et chaque participant est également acteur des échanges et du partage d'idées, qu'il soit élève ou intervenant.

### 3) Quels sont les thèmes développés par l'école du droit ?

Le projet « L'ÉCOLE DU DROIT » n'a pas pour objectif de fournir un apprentissage académique de notions juridiques.



Notre but est de faciliter un processus de questionnement et de réflexion des jeunes autour du droit et de leurs droits.

Le premier thème développé est l'accès au droit des mineurs.

Il est en effet essentiel que les mineurs comprennent qu'au-delà de leurs devoirs, ils ont des droits, et qu'ils apprennent à s'informer avant d'agir.

D'autres thèmes sont ensuite développés en lien avec des problématiques concrètes rencontrées par les mineurs :



- ✓ La liberté d'expression,
- ✓ L'égalité homme/femme,
- ✓ Le harcèlement,
- ✓ Le droit à l'image,
- ✓ L'identité numérique,
- ✓ Les sanctions en cas d'acte causant un dommage à autrui...